



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

AVIS PUBLIC

Concernant la demande de dérogation mineure visant l'agrandissement projeté du bâtiment résidentiel principal situé au 325, rue du Quai, Cacouna (Québec), G0L 1G0, **AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite Municipalité, de ce qui suit :

1. Le 17 avril 2023, une demande de dérogation mineure a été complétée afin de rendre conforme la marge de recul arrière en lien avec un agrandissement projeté;
2. Plus spécifiquement, cette demande est rendue nécessaire puisque selon le cahier de spécifications de la zone 12-H, (Article 6.1 du *Règlement de zonage*), une marge de recul arrière minimale de 7 mètres est nécessaire, alors que sur le plan déposé par le demandeur, la marge de recul arrière, suite à l'agrandissement projeté, sera de 6 mètres;
3. Les propriétaires de cet immeuble désirent que le Conseil leur accorde la permission de déroger à la norme prévue au cahier de spécifications pour mener à bien leur projet d'agrandissement;
4. Conformément aux dispositions du règlement sur les dérogations mineures, le Conseil avise la population de Cacouna qu'il se prononcera sur l'acceptation ou le rejet de cette demande lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 8 mai 2023;
5. Toute personne intéressée par cette demande pourra être entendue lors de cette séance ou peut transmettre ses objections et/ou remarques par courriel au directeur général au fberube@cacouna.ca ou via un envoi postal au 415, rue Saint-Georges, Cacouna (Québec) G0L 1G0.

DONNÉ à Cacouna ce vingtième (20^e) jour du mois d'avril de l'an 2023.

M^e Félix Bérubé, notaire
Directeur général & greffier-trésorier